

Transaction, Location, Gestion et Expertises

35 rue Gaston Doumergue, 31170 Tournefeuille Tél.: 05 31 22 23 42

TRANSACTIONS Maison et Appartement (1er janvier 2018)

HONORAIRES TTC*

Typologie de mandats	Simples	Expert Exclusif	Expert Equitable
<u>MAISONS & APPT : de 0 € à 100.000 €</u>			
	Forfait de 8.000€ pour les trois formes		
≻MAISONS & APPT : de 100.001€ à 139.999€			
	8.4%	7.4%	3.7%
≻MAISONS & APPT : de 140.000€ à 179.999€			
	8.0%	7.0%	3.5%
►MAISONS & APPT : de 180.000€ à 219.999€			
	7.7%	6.7%	3.35%
►MAISONS & APPT : de 220.000€ à 259.999€			
	7.4%	6.4%	3.2%
≻MAISONS & APPT : de 260.000€ à 299.999€			
	7.0%	6.0%	3.0%
►MAISONS & APPT : de 300.000€ à 349.999€			
	6.6%	5.6%	2.65%
≻MAISONS & APPT : de 350.000€ à 399.999€			
	6.4%	5.4%	2.70%
►MAISONS & APPT : de 400.000€ à 449.999€			
	6.2%	5.2%	2.6%
≻MAISONS & APPT : au-delà de 500.000€			
	5.9%	4.9%	2.45%

LOCATIONS

> MAISONS ET APPARTEMENTS

- La visite des biens par la/le locataire, la constitution de son dossier, la rédaction du bail ainsi que la réalisation de l'état des lieux : 15% du loyer annuel charges comprises à part égale, bailleur et preneur(*).

(*) le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire : 10€/m² pour la visite, la constitution du dossier locataire et la rédaction de bail, 3€/m² pour l'état des lieux

► LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

- négociation, rédaction de bail, état des lieux

- 20% du loyer annuel à la charge du preneur

GERANCE LOCATIVE

- 7,3% du montant du loyer mensuel charges comprises ; GLI 2%